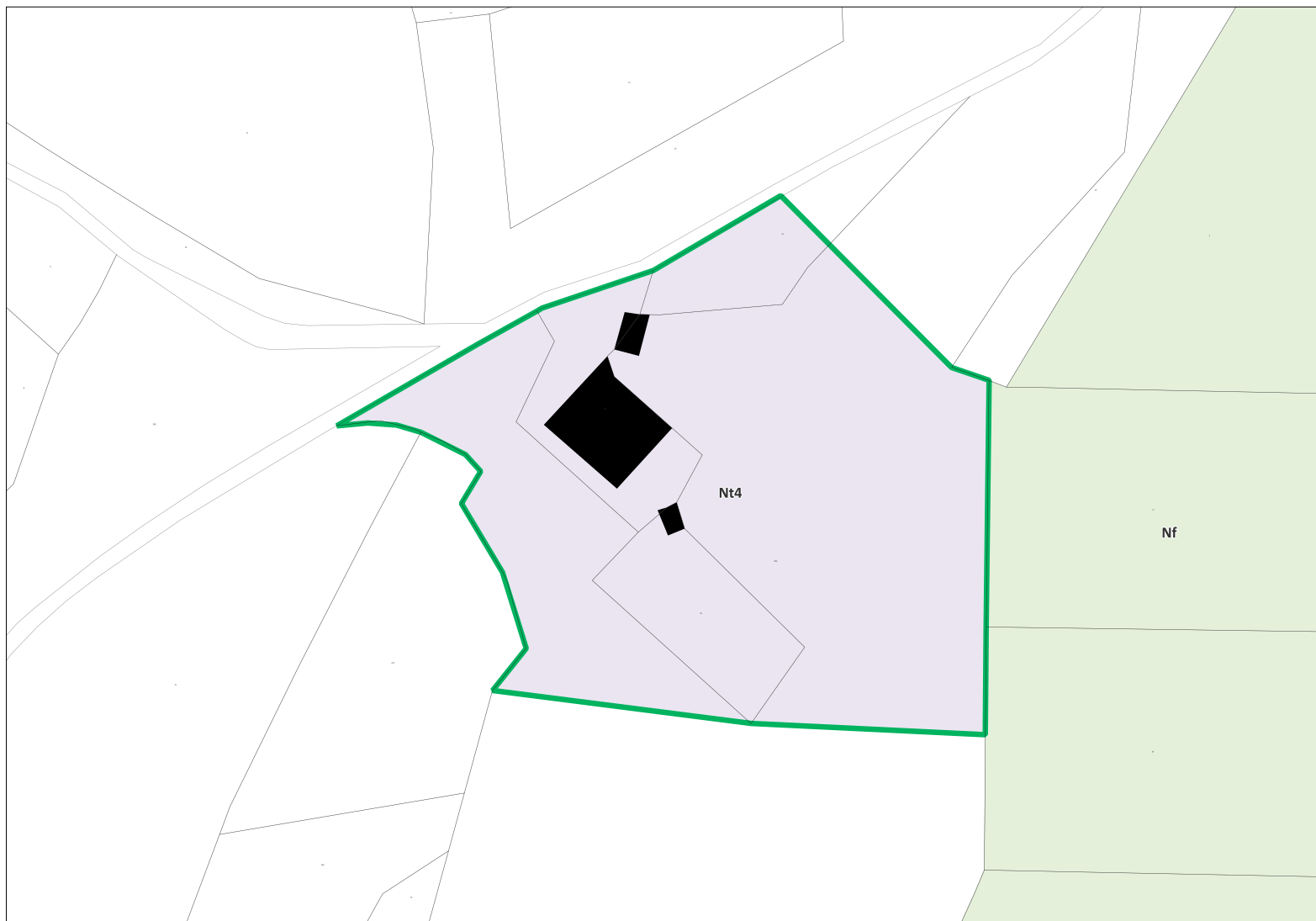




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%

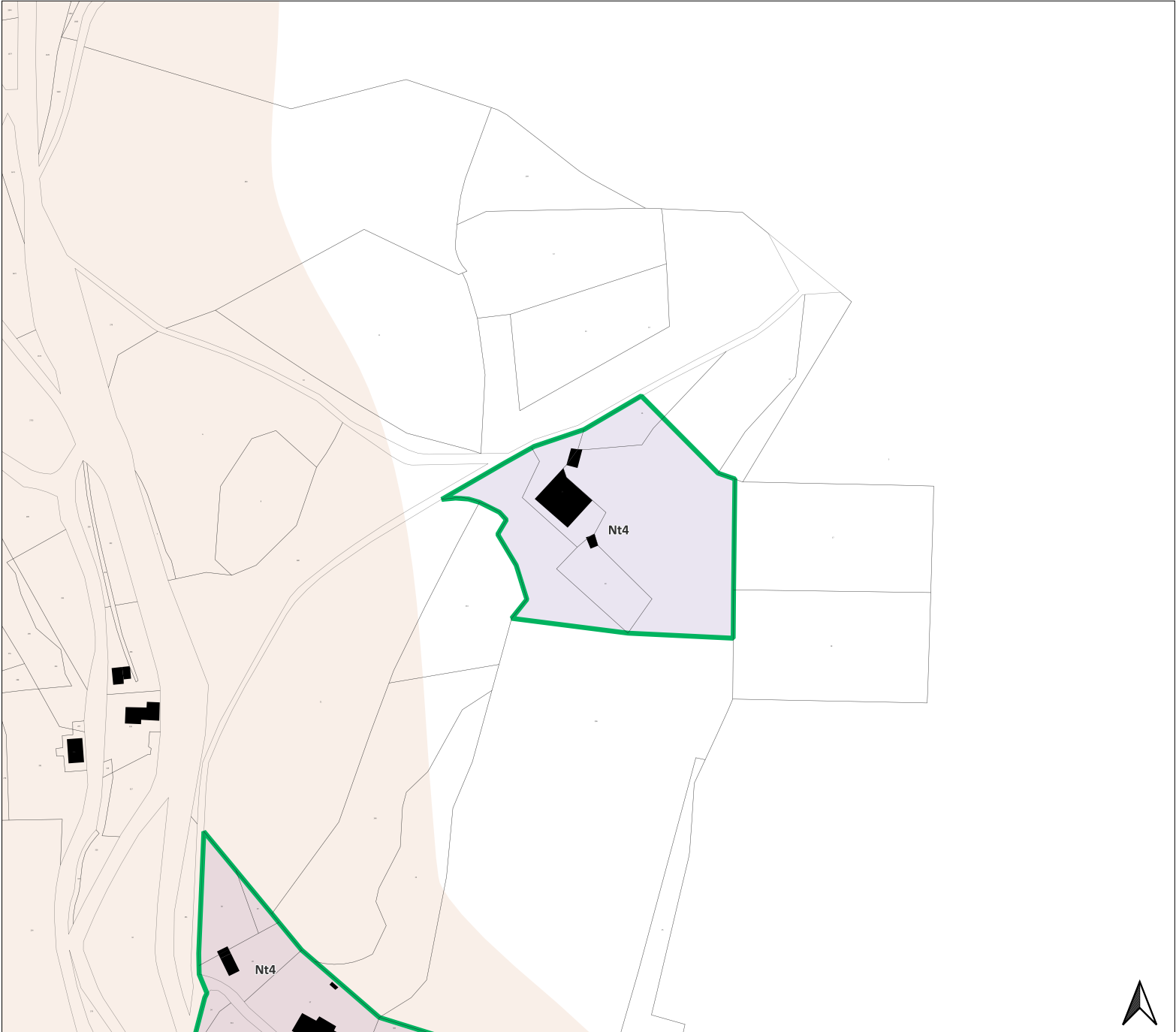
SURFACE (en ha) : 1.18

PROJET : > Site existant

> Privé

> Gîte à grande capacité d'accueil : permettre au site de se développer





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4

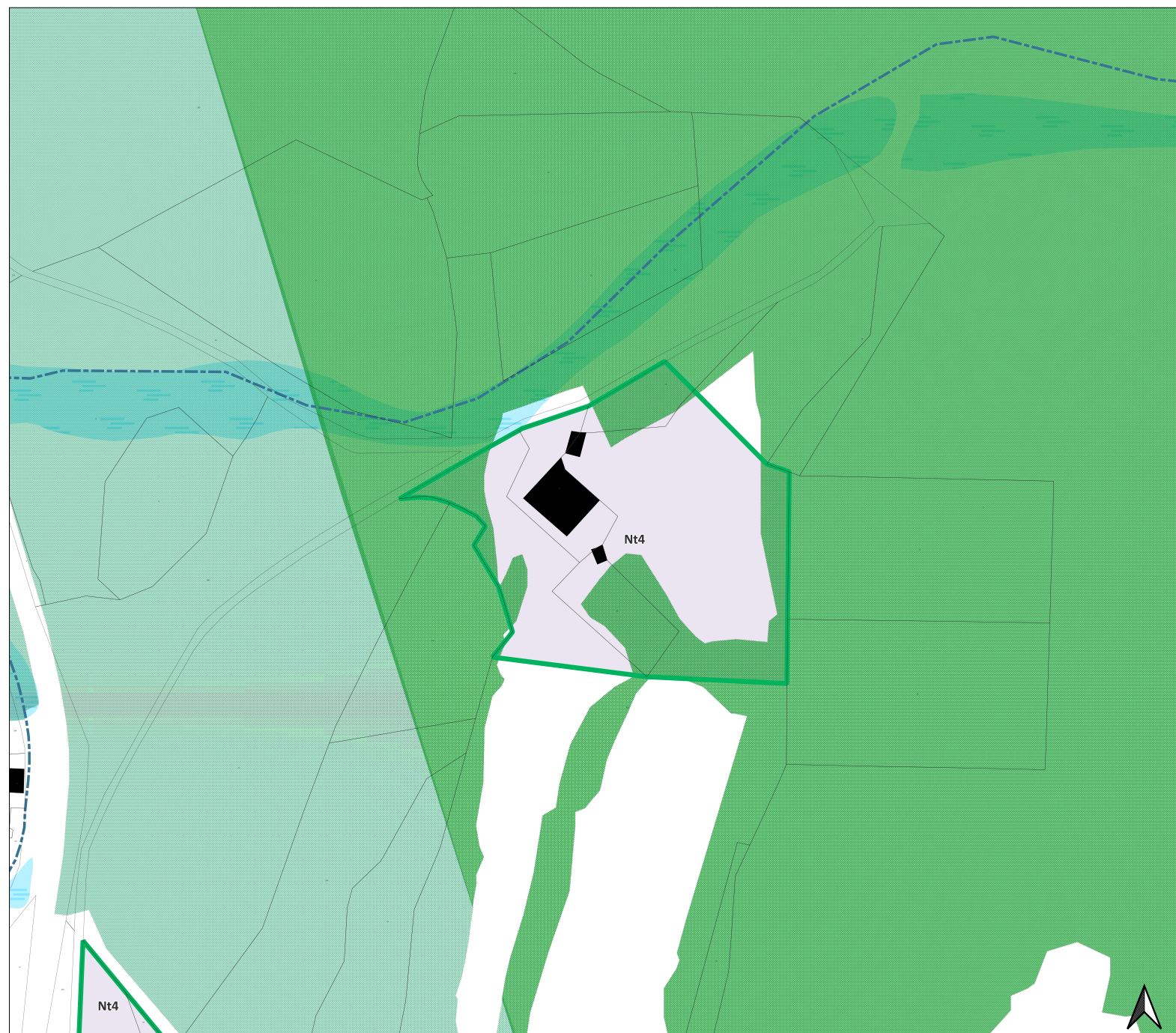
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%

ENJEUX : Le secteur est concerné par un réservoir forestier et une ZNIEFF 2. Néanmoins, la faible emprise des constructions autorisée par le règlement permet de limiter les impacts sur les milieux.

 Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers

 Arrêté de Protection de Biotope

 ZNIEFF 1

 ZNIEFF 2

 NATURA 2000

 Zone Humide Effective

 Réserve nationale

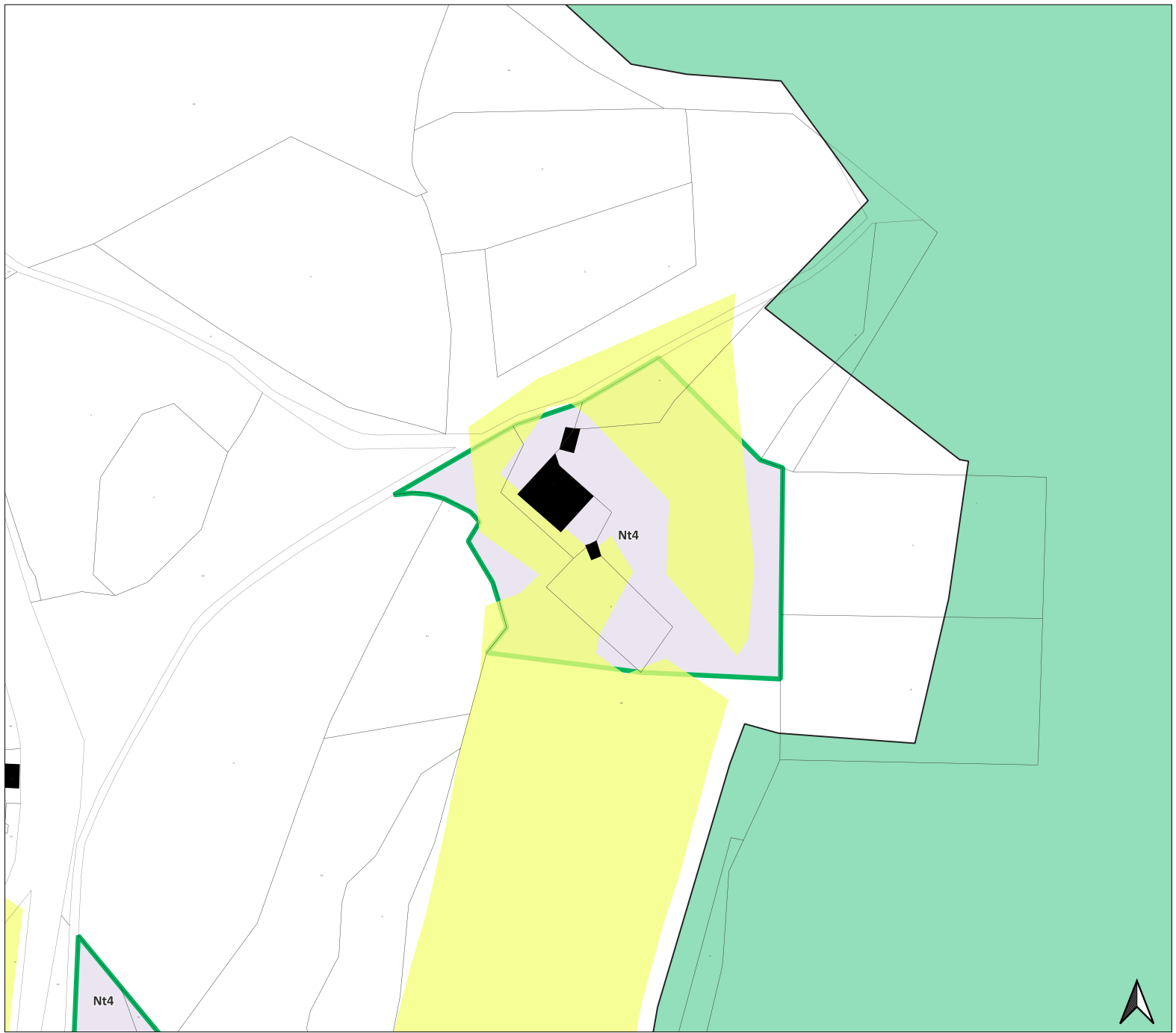
 Réservoirs trame prairie

 Corridors trame prairie

 Réservoirs trame forêt

 Corridors trame forêt

 Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt4

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 30%

ENJEUX : Le site accueille des prairies. La faible emprise autorisée des construction permet de garantir un maintien des milieux ouverts.

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles
- Bâtiments agricoles
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers
- ONF- Forêts Publiques